



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le Burkina

Agence Principale de Ouagadougou

Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité

CAHIER DES CHARGES

**APPEL A CONCURRENCE POUR LA FOURNITURE DE FAUTEUILS ET DE SOUS-MAINS
DANS LA SALLE DE CONSEILS DU 9^{ème} ÉTAGE DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA
BCEAO A OUAGADOUGOU**

I - PREMIERE PARTIE : Dispositions Générales

II - DEUXIÈME PARTIE : Cahier Des Prescriptions Techniques Particulières (CPTP)

III - ANNEXE I : Cadre de devis estimatif et quantitatif

VI - ANNEXE II : Lettre de soumission

AOÛT 2023

Avenue Gamal Abdel NASSER
BP 3159 - Ouagadougou - Burkina Faso

Tel. (2261) 25 49 05 00
courrier.cdn@bceao.int - www.bceao.int

SOMMAIRE

I - PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1 – Objet.....	4
2 – Allotissement.....	4
3 - Condition de participation.....	4
4 - Visite des lieux.....	4
5 – Conformité.....	4
6 - Période de validité des offres.....	4
7 - Langue de soumission.....	4
8 - Monnaie de paiement.....	4
9 - Contenu du dossier d'appel d'offre.....	4
10 - Présentation des offres.....	5
10.1 - Offre technique.....	6
10.2 - Offre financière.....	6
11 - Frais de soumission.....	7
12 - Régime fiscal.....	7
13 - Lettre type de soumission.....	7
14 - Date et lieu de dépôt des offres.....	7
15 - Ouverture de plis et évaluation des offres.....	7
16 - Attribution du marché.....	8
17 - Notification.....	8
18 - Lieu de livraison.....	8
19 - Délai de livraison.....	8
20 - Réception.....	9
20 - Réception.....	9
21 – Formation.....	9
22 - Preuves et agréments.....	9
23 - Garantie, maintenance et appui technique.....	9

24 - Assurance.....	9
25 - Modalités de paiement.....	9
26 - Litiges et contestation.....	10
27 - Informations complémentaires.....	10

II - DEUXIÈME PARTIE : CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

1 - Description des installations existantes.....	10
2 - Consistance des prestations.....	11
3 - Normes et règlements.....	11
4 - Documents techniques.....	11
5 - Réception des travaux / Garantie.....	12
6 - Formation du personnel.....	12

III - ANNEXE 1 : CADRE DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

IV - ANNEXE II : FORMULAIRE DE SOUMISSION

I - PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Objet

Le présent cahier des dispositions générales de l'appel à concurrence a pour objet de définir les conditions de sélection d'une entreprise spécialisée dans la fourniture de mobilier haut de gamme. Il définit à ce titre les clauses administratives à respecter par les soumissionnaires ainsi que les spécifications techniques des mobiliers.

2. Allotissement

Le présent appel à concurrence est constitué des deux (2) lots ci-après dénommés :

- Lot 1 : « FOURNITURE DE CINQUANTE CINQ (55) FAUTEUILS HAUT DE GAMME POUR LA SALLE DE CONSEILS DU 9^{ème} ÉTAGE DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO A OUAGADOUGOU »

- Lot 2 : « FOURNITURE DE QUARANTE (40) SOUS-MAINS POUR LA SALLE DE CONSEILS DU 9^{ème} ÉTAGE DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO À OUAGADOUGOU »

3. Condition de participation

Sont admises à participer à la présente consultation les entreprises spécialisées dans les domaines précités.

4. Visite des lieux

Une visite des lieux est obligatoire pour avoir un aperçu des contraintes techniques et des difficultés d'exécution qui auraient été omises ou qui n'ont pu être clairement définies.

5. Conformité

Toute offre qui ne répondrait pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel à concurrence sera rejetée pour non-conformité.

6. Période de validité des offres

La validité des offres devra être de six (06) mois au moins, à compter de la date de dépôt.

7. Langue de soumission

Les offres ainsi que toutes les correspondances et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, seront rédigés en langue française.

8. Monnaie de paiement

La monnaie utilisée est le Franc CFA.

9. Contenu du dossier d'appel à concurrence

Le dossier d'appel à concurrence comprend les documents listés ci-dessous :

- le Cahier des Prescriptions techniques Particulières ;

- le cadre de devis quantitatif et estimatif ;
- le modèle de lettre de soumission.

10. Présentation des offres

Les offres sont présentées comme indiqué ci - dessous :

a - Enveloppe extérieure contenant les offres :

Elle porte exclusivement la mention suivante :

« APPEL A CONCURRENCE POUR LA FOURNITURE DE FAUTEUILS ET DE SOUS-MAINS POUR LA SALLE DE CONSEILS AU 9^{ème} ÉTAGE DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO A OUAGADOUGOU»

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Cette enveloppe contient les enveloppes suivantes :

b - Enveloppe A : PIECES ADMINISTRATIVES notées sur 10 points

Elle doit porter le nom du soumissionnaire et contenir les informations et documents suivants :

Pièce N° 1 : l'attestation d'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM).

Pièce N°2 : les attestations d'usage indiquant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis de l'Administration fiscale

L'ensemble des documents ci-dessus listés dans les pièces n° 1 et 2 sera noté sur dix (10) points.

c- Enveloppe B : DOSSIER TECHNIQUE noté sur 60 points

Pièce N°3 : la liste des marchés similaires (montant, nature) pendant les trois (03) dernières années.

Pièce N°4 : la documentation technique prouvant la qualité et l'origine des fauteuils et des sous-mains proposés notamment

- la fiabilité et sécurité ;
- toute suggestion sur la qualité des fauteuils proposés.

Pièce N°5 : un (01) exemplaire du Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (CPTP). Lesdits documents étant entièrement paraphés, signés, datés et revêtus de la mention manuscrite "Lu et Approuvé".

La proposition technique sera évaluée sur la base des pièces numéros 3, 4, et 5 sur un total de soixante (60) points.

Un seuil de 80% de la note technique sera fixé et les offres des entreprises n'ayant pas atteint ce seuil ne seront pas examinées pour la suite de l'analyse.

d - Enveloppe C : DOCUMENTS FINANCIERS ET OFFRES FINANCIÈRES NOTES SUR 30 POINTS

Pièce N°6 : trois (03) exemplaires datés, signés et cachetés de la soumission suivant le modèle de soumission joint au dossier.

Pièce N°7 : trois (03) exemplaires du devis quantitatif estimatif établis en Francs CFA suivant le modèle de devis figurant au dossier d'appel à concurrence faisant apparaître le montant hors taxes / hors droits de douane ;

La proposition financière sera notée sur la base de la structure financière et du montant de l'offre financière sur un total de trente (30) points.

10.2 - Offre financière

10.2.1 : Les prix doivent comprendre tous les frais relatifs à la fourniture et à la pose des équipements. Ils devront être indiqués selon le cadre de devis joint en annexe I.

Les prix prévus comprennent l'ensemble des dépenses de fourniture, de livraison et d'installation, y compris toutes les sujétions particulières découlant de la nature des prestations, des lieux de livraison et des circonstances locales telles que :

- les frais de livraison ;
- la liste et le coût des pièces de rechange usuelles ;
- tous frais nécessaires non explicitement cités.

Ils comprennent aussi le bénéfice du fournisseur. L'utilisation éventuellement de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord d'autorités administratives, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité. Les dépenses susvisées étant réputées incluses dans le prix proposé.

10.2.2 : Les offres devront faire ressortir le coût total hors taxes et hors droits de douane (HT/HDD), ainsi que le coût des prestations associées.

11. - Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale n'est en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel à concurrence.

12. - Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et

prélèvements d'effet équivalent dus dans les États membres de l'UMOA. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits de douane seront accomplies par la Banque Centrale.

13. - Lettre type de soumission

Le soumissionnaire présentera son offre en remplissant le formulaire joint en annexe II (Formulaire de soumission).

14. - Date et lieu de dépôt des offres

Les offres doivent parvenir au bureau du courrier de l'Agence Principale de Ouagadougou au plus tard à la date indiquée sur l'avis d'appel à concurrence posté sur le site internet de la Banque ou sur la lettre d'invitation adressée aux soumissionnaires.

En ce qui concerne les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, EMS...) indiqué sur le pli fera foi.

15. - Ouverture de plis et évaluation des offres

La Commission des Marchés de l'Agence Principale de la BCEAO à Ouagadougou procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de la conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Les pièces administratives et financières attestant de la régularité de l'entreprise soumissionnaire ainsi que de sa capacité financière pourraient être exigées avant la passation du marché.

Si le candidat le moins-disant n'accepte pas les corrections apportées, le cas échéant, son offre sera écartée.

L'évaluation des offres techniques des soumissionnaires reposera sur les critères principaux ci-après :

- a** – les modèles proposés au regard des justifications des choix techniques présentés ;
- b** - la qualification et l'expérience du fournisseur ;
- c** - le délai de livraison.

Pour l'évaluation des offres, la Banque Centrale prendra en compte les ajustements apportés au prix, le cas échéant, pour rectifier les erreurs arithmétiques. S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

16. - Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre technique est jugée conforme au dossier d'appel à concurrence et économiquement la plus avantageuse. La Commission n'est donc pas tenue de retenir le soumissionnaire le moins-disant.

Avant l'adjudication du marché, la BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toutes les offres, ou annuler l'appel à concurrence.

Aucune réclamation ne pourra être faite à la BCEAO quant à la justification de ses choix lors de l'adjudication ou la restitution aux soumissionnaires des offres non retenues. Dans ce cas, tous les soumissionnaires en seront avisés.

Par ailleurs, la Banque pourra exiger du fournisseur de prouver l'origine ainsi que l'état neuf des équipements à livrer.

La décision de la Commission est sans appel.

17. - Notification

Le marché sera notifié au soumissionnaire retenu et un contrat de marché pourrait lui être soumis pour signature. Le cas échéant, la date de signature du contrat par les deux parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

18. - Lieu de livraison

Le mobilier et le matériel commandés doivent être livrés et installés à l'Agence Principale de la BCEAO à Ouagadougou.

19. - Délai de livraison

19.1. Les délais de livraison et d'installation doivent être indiqués dans la soumission et commenceront à courir à compter de la date de signature du marché.

19.2. Ces délais doivent être scrupuleusement respectés sous peine d'application d'une pénalité égale à 1/1000 du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

20. - Réception

Dans le cadre de la réception des fauteuils et des sous-mains, des tests pour la vérification de la bonne qualité seront réalisés. Cette réception sera effectuée en trois temps selon la procédure ci-après:

- réception des fauteuils et sous mains ;
- réception provisoire, à la fin de la pose ;
- réception définitive douze (12) mois après la réception provisoire et la constatation du bon état des mobiliers. La réception définitive interviendra sur demande du fournisseur.

Chaque réception fera l'objet d'un procès-verbal signé par les deux parties.

21. - Preuves et agréments

Les soumissionnaires revendeurs doivent fournir dans leur soumission la preuve de l'agrément du fabricant.

22. - Modalités de paiement

22.1 Le montant total du marché est réglé par virement bancaire après fourniture, sur présentation de la facture en trois (03) exemplaires originaux, accompagnée des pièces justificatives (bon de commande et bordereau de livraison).

23. - Litiges et contestations

23.1 Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, tout différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné par la CCJA.

23.2 L'arbitrage se déroulera en langue française à Ouagadougou au Burkina Faso, et selon le droit Burkinabè.

26.3 Les frais de l'arbitrage sont à la charge de la partie succombante.

24. - Informations complémentaires

Pour toute demande d'éclaircissement, les soumissionnaires pourront prendre contact avec l'Agence Principale de la BCEAO à Ouagadougou par courriel au moins sept (07) jours avant la date limite de remise des offres, à l'adresse courrier.csaps@bceao.int ou par téléphone au numéro 00 226 25 49 05 00

Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

II - DEUXIÈME PARTIE : CAHIERS DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CPTP)

1. Description des fauteuils

Les fauteuils existants haut de gamme, ergonomiques sont en cuir marron et d'une hauteur de 0.67 mètre.

Toutefois, la description ci-après n'est pas exhaustive. Une visite des lieux sera par conséquent obligatoire pour permettre au soumissionnaire d'avoir une meilleure connaissance des fauteuils à fournir afin de pouvoir proposer le mobilier répondant le mieux aux normes requises par la BCEAO. La date de cette visite des lieux est indiquée sur l'avis d'appel à concurrence.

2. Consistance des prestations

Les travaux consistent à fournir et poser :

- cinquante cinq (55) fauteuils haut de gamme, ergonomiques en cuir de couleur marron assortis à la table
- quarante (40) sous-mains de couleur marron ;

3. Documents techniques

Le soumissionnaire devra fournir une documentation complète en langue française. Elle devra contenir les fiches techniques détaillées des fauteuils et des sous-mains à fournir.

III - ANNEXE I : CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

DÉSIGNATION	UNITÉ	P. UNITAIRE (FCFA)	P. TOTAL(FCFA)
LOT 1			
Fauteuils haut de gamme pour salle de Conseils	55		
LOT 2			
Sous-mains	40		
MONTANT TOTAL HT/HDD (FCFA)			

VI - ANNEXE II : FORMULAIRE DE SOUMISSION

LETTRE DE SOUMISSION

Je soussigné [*Nom prénoms et fonction*],

Agissant au nom et pour le compte de l'entreprise [*Adresse complète de l'entreprise*] inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de (Ville de résidence) sous le numéro [*Numéro du registre de commerce*] :

– après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres pour les travaux relatifs au :

lot 1 : «*Fourniture de 55 fauteuils haut de gamme pour la salle de conseils du 9^{ème} étage de l'Agence Principale de la BCEAO à Ouagadougou*» ;

lot 2 : «*Fourniture de 40 sous-mains pour la salle de conseils du 9^{ème} étage de l'Agence Principale de la BCEAO à Ouagadougou*» ;

– après m'être rendu compte de la situation des lieux, des mobiliers qui s'y trouvent actuellement et après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance des prestations à réaliser :

1- me soumetts et m'engage à exécuter la présente mission à l'Agence Principale de la BCEAO à Ouagadougou, conformément au dossier d'appel d'offres, moyennant le prix global, forfaitaire, non révisable, hors taxes, et hors droits de douane [*Montant en chiffres et en lettres*],

2- m'engage à accomplir les prestations dans le respect du délai fixé dans le planning d'intervention à compter de la date de signature du marché,

3- m'engage expressément à exécuter les prestations conformément au cahier des charges et suivant les règles de l'art,

4- m'engage à maintenir mon offre pendant une période de six (06) mois à compter de la date de dépôt des offres,

5- demande que la BCEAO se libère des sommes dues par elle au titre du marché, en faisant donner crédit au compte n°[*numéro de compte*] ouvert au nom de [*Attributaire du compte*]. Dans les livres de (banque domiciliataire)

Fait à Ouagadougou, le 28 juillet 2023

Le (Fonction)

Signature et Cachet

[*Nom et Prénoms*]